MISSION PERMANENTE DE TUNISIE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN SUISSE

البعثة الدائمة للجمهورية التونسية
لدى مكتب الأمم المتحدة بجنيف
والمنظمات الدولية بسويسرا

34

**Intervention de M. Sami Bougacha**
**Chargé d'Affaires a.i. de Tunisie à Geneve**
**16ème session du Groupe de Travail de l'EPU**
**Bangladesh – 29 avril 2013**

Merci Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation du Bangladesh et le félicite des réformes sans précédent que ce pays frère a entrepris pour mettre en œuvre les recommandations du premier cycle de l'EPU et renforcer ses mécanismes législatifs, institutionnels et politiques pour la protection et la promotion des droits de l'homme.

La Tunisie encourage le Bangladesh à poursuivre ces réformes et lui recommande en particulier de ratifier la Convention contre les disparitions forcées et le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture.

La Tunisie salue la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son Protocole facultatif ainsi que les efforts importants consentis dans ce domaine. Elle recommande au Bangladesh de prendre les mesures nécessaires pour l'application effective de leurs dispositions, en particulier en matière d'emploi et d'éducation.

La Tunisie recommande également au Bangladesh d'achever le processus d'alignement de sa législation nationale avec les dispositions du Statut de Rome.

La Tunisie encourage par ailleurs le Bangladesh à accélérer le processus de mise en conformité de son institution nationale des droits de l'Homme avec les Principes de Paris, à adresser une invitation permanente aux titulaires de mandats du Conseil et à assurer un climat favorable aux activités des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et des autres acteurs de la société civile.

Je vous remercie de votre attention.

58, RUE DE MOILLEBEAU CASE POSTALE 262 1211 GENÈVE 19
TÉLÉPHONE 022 749 15 50 FAX 022 734 06 63 email: mission.tunisia@ties.itu.int